



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question écrite n° 17949

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le manque de personnel dans l'enseignement du premier degré dans l'Aude. Elle lui rappelle qu'en 2013 seize nouveaux postes y seront créés. Mais, de l'aveu des représentants syndicaux départementaux, cette mesure ne permettra pas d'effacer les destructions opérées ces dernières années, ni de compenser les manques en termes d'éducation prioritaire ou de RASED. C'est d'autant plus dommageable que ce département rural fait rarement l'objet d'arbitrages favorables en matière de création de postes. Ainsi, l'Aude a été plus ou moins oubliée en matière de recrutement des emplois d'avenir professeurs. Dans cette perspective, elle lui demande quelles mesures il compte mettre en œuvre pour soutenir l'enseignement scolaire du premier degré dans les communes rurales.

Texte de la réponse

La majorité précédente a, au cours des cinq dernières années, supprimé près de 80 000 postes dans l'éducation nationale. L'école française s'en trouve dans une situation particulièrement dégradée. Le Président de la République a souhaité faire de la jeunesse la grande cause de son quinquennat. Il s'est engagé à refonder le système scolaire français et à recréer sur cinq ans 60 000 postes de personnels dédiés au redressement éducatif de la nation. Dès la rentrée 2012, au regard de l'urgence, le Gouvernement a décidé de faire tout son possible et d'attribuer dans des délais très courts des moyens nouveaux. 1 000 professeurs des écoles ont été recrutés. Les postes nouveaux ont été répartis dans les académies par les rectorats, dans le souci de l'intérêt général, selon une méthode transparente et juste reposant sur des critères objectifs : le niveau d'encadrement et la variation attendue des effectifs d'élèves, la difficulté sociale et scolaire et, enfin, la ruralité. Pour la rentrée 2013, plus de 3 000 emplois sont créés dans le premier degré pour améliorer l'encadrement des élèves, mettre en place le dispositif « plus de maîtres que de classes » et renforcer la scolarisation des moins de trois ans dans les zones défavorisées. Sur les 117 emplois supplémentaires du premier degré dont bénéficiera l'académie de Montpellier à la prochaine rentrée, neuf ont été attribués à l'Aude. Comme pour les autres départements de l'académie à l'exception de la Lozère, compte tenu de ses spécificités géographiques, cette dotation a été calculée sur la base des effectifs prévisionnels arrêtés avec le directeur académique des services de l'éducation nationale et d'un maintien du ratio « nombre de postes pour cent élèves ». Ce résultat a ensuite été corrigé pour poursuivre la politique académique de réduction des écarts entre les départements. L'Aude continue cependant à bénéficier d'un taux d'encadrement plus favorable que les autres départements de l'académie, à l'exception de la Lozère. A la prochaine rentrée scolaire, vingt-et-une classes ordinaires et deux CLIS (Classe pour l'inclusion scolaire) seront implantées dans l'Aude. Quatre classes ont également été fléchées pour l'accueil des élèves de moins de trois ans. La création de neuf emplois de professeurs des écoles pour la rentrée 2013 devrait permettre d'accueillir dans des conditions satisfaisantes les élèves audois. S'agissant des emplois d'avenir professeur (EAP), leurs lieux d'accueil potentiels (établissements publics ou privés sous contrat) ont été identifiés, compte tenu du degré d'enseignement, de la discipline et des vœux formulés par les candidats, tout en veillant à leur proximité avec les lieux de formation universitaire. La nécessité de faire coïncider les lieux d'accueil potentiels et la localisation des étudiants n'a pas permis de nommer des EAP dans des départements

ne disposant pas d'une université. Dans ce cadre, et faute de candidats résidant dans l'Aude, il n'a pas été possible d'attribuer d'EAP à ce département.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Fabre](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17949

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1468

Réponse publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5550